

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [amely-dompierre-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e08e882183bf0ae4fdb7611>

Date d'obtention : 2025-08-28 17:39:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

c'est une méthode destinée à sensibiliser et éduquer les jeunes, reliée aux risques des sextos. Il permet aussi d'intervenir plus rapidement. Il y a aussi un volet sur le consentement qui permet d'éduquer les jeunes sur c'est quoi un consentement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

une meilleure compréhension des enjeux, des outils concrets pour mieux intervenir, cela va m'aider à poser les bonnes questions de façon claire mais sans jugement. Il y a tout le volet accompagnement, je crois que cette trousse aide à comprendre l'accompagnement de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

le non-jugement des réponses, ni de contaminer la réponse du jeune par des propos ou la façon que j'aurais pu poser des questions.